

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 07 décembre 2021.*

**PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BOUZID Nathalie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GRIMAULT David

**Délibération n°2021-130**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

**AFFAIRES GENERALES**

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2021-2025**

Par délibération n°2019-158 du 11 juillet 2019, Lamballe Terre & Mer a approuvé son schéma de territorial des services aux familles et son plan d'actions pour la période 2019-2023. Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend lisible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles. Les trois orientations stratégiques de ce schéma sont déclinées en un plan d'actions 2019- 2023, autour de 3 orientations :

- Favoriser l'équilibre territorial en direction des familles
- Renforcer et formaliser la coopération des acteurs autour du schéma
- Poursuivre et garantir une qualité des services en adéquation avec les besoins repérés

Par ailleurs, Lamballe Terre & Mer, 26 Communes, la MSA et la CAF ont signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018-2021. Conformément à la circulaire 2020-01 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ce contrat est remplacé par une nouvelle forme de partenariat : la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025.

Les financements perçus, précédemment au titre du CEJ, deviendront après signature de la CTG des « bonus territoire ». La CAF a confirmé une continuité des financements des actions existantes et que ces « bonus territoire » fourniront le même niveau d'accompagnement que le CEJ.

La Convention Territoriale Globale est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre

la CAF, Lamballe Terre & Mer et les 38 communes, ce contrat d'engagements politiques pour la période 2021-2025 vise à maintenir et développer les services aux familles.

Au-delà des politiques déjà mises en œuvre avec la CAF, quatre enjeux ont été identifiés pour la CTG sur le territoire, qui se déclinent en actions :

- L'accès aux droits et le développement des usages du numérique de proximité,
- L'accès aux droits et la prévention des impayés de loyer – au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire,
- Le développement des coopérations territoriales pour les 16-25 ans – avec une attention particulière pour l'égalité Femmes/Hommes,
- L'animation des démarches territoriales : rôle clé du centre social intercommunal (CSI).

Sur ces axes d'intervention, Lamballe Terre & Mer a un rôle de mise en réseau des acteurs et de centralisateur de l'information sur des actions spécifiques ne relevant pas systématiquement de ses propres compétences. La petite enfance, l'enfance et la parentalité n'ont pas été repris dans la CTG, puisque ces enjeux ont fait l'objet d'un Schéma Territorial des Services aux Familles. Pour les actions nouvelles à mettre en œuvre, le co-financement sera déterminé suite à la signature de la convention.

Fin 2022, des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) permettant la mise en œuvre et le paiement des nouveaux « bonus territoire » seront signés avec chaque gestionnaire (Lamballe Terre & Mer, Communes, associations).

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le partenariat avec la CAF, Lamballe Terre & Mer et les autres communes pour la période 2021-2025,
- VALIDE le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2021**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



*[Handwritten signature in blue ink]*

Le Plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 est le suivant :

<b>ENJEU 1 - L'ACCES AUX DROITS ET LE DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMERIQUE DE PROXIMITE</b>	
<b>AXE 1</b> Développer la communication et le partenariat en complémentarité Pour l'utilisateur / Pour les professionnels (Interconnaissance, culture commune)	Action 1.1 Etendre le partenariat et l'interconnaissance
	Action 1.2 Mettre en œuvre une communication grand public
<b>AXE 2</b> Développer le « aller-vers » Accès de proximité/Lieu neutre/Itinérance	Action 2.1 Veiller à la mise à disposition des moyens d'accès aux droits, matériel et humains
	Action 2.2 Expérimenter des temps d'animation après recensement des besoins
<b>ENJEU 2 - L'ACCES AUX DROITS ET LA PREVENTION DES IMPAYES DE LOYER</b> au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire	
<b>AXE 3</b> Développer l'interconnaissance et la connaissance des outils	Action 3.1 Créer et animer un réseau favorisant l'interconnaissance des acteurs
	<i>Action 3.2 Créer un annuaire des ressources et outils du réseau</i>
<b>AXE 4</b> <i>Développer la prévention, la communication et le « aller-vers » pour les locataires, les bailleurs, les professionnels</i>	<i>Action 4.1 Définir et donner une information en direction des locataires et propriétaires du parc privé</i>
	<i>Action 4.2 Identifier les acteurs et signaux d'alerte pour prévenir l'impayé de loyer</i>
<b>ENJEU 3 -LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TERRITORIALES POUR LES 16-25 ANS</b> avec une attention particulière pour l'égalité Femmes-Hommes	
<b>AXE 5</b> Favoriser une meilleure connaissance des acteurs et donner les « clés » vers l'autonomie	Action 5.1 Action Développer l'interconnaissance du réseau d'acteurs jeunesse
	Action 5.2 Proposer des temps de sensibilisation et d'animation pour développer l'autonomie et la mobilité des jeunes
<b>AXE 6</b> Développer l'implication citoyenne et la reconnaissance du rôle des jeunes	Action 6.1 Susciter, favoriser et soutenir les initiatives des jeunes contribuant à la vie de leur territoire
	Action 6.2 Promouvoir, reconnaître, valoriser la parole et l'engagement des jeunes
<b>AXE 7</b> (Re)Créer du lien	Action 7.1 Développer le « aller-vers » pour recueillir la parole des jeunes et mettre en place des projets d'animation adaptés
<b>ENJEU 4 - L'ANIMATION DES DEMARCHES TERRITORIALES : RÔLE CLE DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL</b>	
<b>AXE 8</b> Animer et faire vivre le réseau partenarial lié à Convention Territoriale Globale	Action 8.1 Favoriser l'interconnaissance des acteurs des réseaux CTG
	Action 8.2 Faire connaître les ressources et dispositifs existants
<b>AXE 9</b> Développer et coordonner le « aller-vers »	Action 9.1 Co-construire la démarche d'« aller-vers »
	Action 9.2 Coordonner la mise en œuvre des animations et temps de sensibilisation en proximité

*Les actions grisées sont à ce jour des intentions, qui nécessiteront des moyens pour une mise en œuvre*